



Appel à projets 2017

Fondation Line Pomaret-Delalande

PRIX DE THÈSE SUR LES MALADIES RARES

• Conditions générales

La Fondation Line Pomaret-Delalande, créée sous l'égide de la Fondation pour la Recherche Médicale, soutient la recherche sur les maladies rares. Elle accorde chaque année, un Prix à un étudiant pour la réalisation d'une thèse de sciences.

Toutes les maladies rares sont concernées à l'exception des cancers rares. Les projets de thèse doivent en priorité porter sur la physiopathologie et/ou sur le traitement d'une maladie rare.

Le Prix est destiné à couvrir le coût du contrat doctoral pendant 3 ans.

• Critères d'éligibilité

La demande doit être soumise par le directeur de thèse.

La demande doit émaner d'une équipe de recherche implantée dans un laboratoire français rattaché à un/des organisme(s) public(s) de recherche ou d'enseignement supérieur (EPST, Université...)

Les candidats de tout profil sont éligibles : scientifique, interne en médecine ou en pharmacie, ancien interne en médecine ou pharmacie, médecin ou pharmacien, Chef de Clinique Assistant, Assistant Hospitalo-Universitaire, Praticien Hospitalier

Important : pour les candidats PH, AHU, CCA ou titulaires d'un poste hospitalier statutaire, une attestation de mise en disponibilité pour 3 ans devra être fournie.

Les candidats doivent être titulaires d'un Master 2 recherche ou équivalent reconnu par l'Ecole Doctorale dont ils dépendent. Ils doivent s'inscrire pour l'année Universitaire **2017-2018** (et au plus tard le **1^{er} novembre 2017**) en **1^{ère} année** de doctorat de sciences dans une université française. Le travail de thèse doit être réalisé au moins en partie dans un laboratoire de recherche français.

• Financement

Le Prix est une aide individuelle et nominative pour la préparation d'une thèse de sciences.

Le Prix, mis en place sous forme de contrat à durée déterminée (CDD) de 3 ans à temps plein, est destiné à couvrir le coût du salaire du doctorant (salaire brut chargé, charges patronales et taxes afférentes).

Le montant de l'aide est de 102 024 € pour 3 ans.

L'employeur sera l'organisme en charge de la gestion de ce type de contrat dans le laboratoire d'accueil (Université, Inserm, Cnrs, ...) sous réserve de son acceptation.

Le contrat ne peut débuter qu'à partir du 1^{er} novembre 2017, sous réserve de l'acceptation l'organisme gestionnaire.

• Sélection des dossiers

Le Jury, effectuera une présélection après examen des dossiers. Le(la) Lauréat(e) sera ensuite sélectionné(e) à l'issue d'une audition des candidats présélectionnés. La présence physique des candidats à l'audition est requise.

Début de saisie des dossiers	20 avril 2017
Fin de saisie des dossiers	10 août 2017
Présélection	26 septembre 2017
Audition des candidats et sélection	17 octobre 2017

La présélection des dossiers reposera sur les critères suivants :

- Directeur de thèse : cursus, publications, expérience d'encadrement
- Candidat : cursus, travaux et publications, projet professionnel
- Projet : originalité et innovation, justification par rapport aux avancées attendues dans le domaine des maladies rares, faisabilité, description des travaux confiés au candidat, caractère formateur

☞ Contacts :

Fleur SOIROT-MALINE : fleur.soirot-maline@frm.org (Tel : 01 44 39 75 87)

Rodrigue M'BOUTOU : rodrigue.mboutou@frm.org (Tel : 01 44 39 75 83)